Dijon (21) : déjà condamnée pour port du voile intégral, elle refuse de se plier à la loi

11/01/2017 à 22h19

Déjà condamnée pour avoir porté publiquement le voile intégral, la contrevenante de 29 ans est à nouveau devant la justice pour les mêmes faits. Par choix de vie, elle refuse de se plier à la loi.

Revêtue du voile intégral, elle marchait, place Jean-Bouhey, à Dijon, lorsque les policiers l'ont interpellée et verbalisée, le 6 octobre dernier, jour de son vingt-neuvième anniversaire. (…)

Source

Merci à **SanyBrailleur**